

Le COUCOU de Dessenheim

D'r Dassamer Kückück

Le Mot du 3^{ème} Adjoint

Mesdames, Messieurs,

Voilà un printemps humide et bien frais qui n'incite pas le jardinier à faire ses travaux, malgré son impatience. Par contre, la pluie de ces derniers temps a regarni un tant soit peu la nappe phréatique, mais nous sommes encore loin d'avoir refait la réserve en eau. Comme les barrages vosgiens étaient presque à sec, les pluies et neiges tombés sur ces massifs sont récupérés pour avoir des réserves dans les barrages pour les temps à venir.

Il y a trois ans, je vous incitais à vous inscrire sur la liste « Bloctel » pour éviter les appels indésirables. Cela ne nous a pas empêché d'être appelés plusieurs fois dans la journée et à des heures impossibles. Les centres d'appels ne respectent pas les inscriptions sur cette liste. Néanmoins, un changement s'est opéré dernièrement, car certains centres d'appels se sont vus sanctionnés financièrement et quelques-uns lourdement. Au bout de trois ans, il est recommandé de se réinscrire sur cette même liste, en espérant un résultat meilleur.

Concernant toujours la téléphonie, un deuxième opérateur a prévu de s'installer sur l'antenne de téléphonie mobile Orange en place : il s'agit de l'opérateur Free. Vu l'extension au sol pour les équipements, une nouvelle convention sera conclue avec Orange qui est titulaire du site.

Côté mairie, les travaux de rénovation et de mise en conformité se poursuivent à un bon rythme. La fin de la 1^{ère} tranche du chantier (extérieur + intérieur rez-de-chaussée) est fixée pour mi-juillet.

Enfin, la municipalité tient à remercier très chaleureusement la vingtaine de bénévoles qui se sont réunis samedi 18 mai au matin pour la plantation des espaces verts. Grâce à l'engagement et l'efficacité de tous les participants, les axes principaux du village furent superbement fleuris en fin de matinée. Ce généreux « coup de main » fut d'autant plus apprécié que la municipalité attache une importance toute particulière au fleurissement et à l'embellissement du village.

Bernard STATH



Mai 2019
N°39

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 mai 2019 à 20h sous la présidence de Alexis CLUR, Maire. Etaient excusés Frédéric AGUILAR, Laurence STOELTZLEN et Estelle TURCO.

▪ FINANCES

Compte administratif 2018 et budget 2019 : Le résultat financier de l'année 2018, approuvé lors du dernier conseil municipal, est exact tant en fonctionnement (excédent de 993 101 €) qu'en investissement (excédent de 306 335 €). Néanmoins, suite à la demande de la trésorerie de Neuf-Brisach, il convient de modifier l'état des restes à réaliser 2018 et d'ajuster le montant inscrit au compte 1068 (part de l'excédent global affecté à la section d'investissement dans le budget 2019).

▪ URBANISME ET LOGEMENT

PLUI : Les échéances ayant été repoussées, le PLUI sera arrêté par la ComCom en octobre 2019, suivra l'enquête publique, puis son approbation fin 2020. Le règlement national d'urbanisme (RNU) sera applicable sur la commune au 1^{er} janvier 2020 en remplacement du POS actuel.

Actes de rétrocession : Les actes notariés portant sur la rétrocession de la voirie et de l'éclairage public pour les lotissements des « Vergers » et du « Soleil » ont été signés.

Immeuble Geiger – Avenant n°2 au contrat de bail : Le conseil municipal avait prolongé le bail de M. et Mme VIARDOT en décembre 2018. Les travaux de leur nouvelle maison n'étant pas achevés, les intéressés sollicitent une seconde prolongation de trois mois, soit jusqu'au 31 juillet 2019. Le conseil municipal valide la demande.

Logement communal 12 Grand'Rue : Le bâtiment communal, libéré par Mme GOUZY, est libre depuis le 30 avril 2019. Au vu de son état, une réflexion sur son devenir sera menée par le Conseil Municipal.

Cabinet d'infirmières – Avenant n°2 au contrat de bail : Mme Muriel SEBILLE MEIER a quitté, en date du 1^{er} avril 2019, le cabinet d'infirmières assurant des permanences dans les locaux de la mairie. Elle est remplacée par Mme Evelyne EISENMANN. Le contrat de bail est modifié en conséquence.

▪ TRAVAUX ET AFFAIRES TECHNIQUES

Travaux de réhabilitation de la mairie – Avenants :

- **Lot n°4 charpente bois :** avenant n°2 pour un montant de 816 € TTC
- **Lot n°13 peintures intérieures :** avenant n°1 d'un montant de 7 743 € TTC (le montant de cet avenant viendra en déduction du lot n°8 plâtrerie – faux plafond par prochain avenant).

Groupe scolaire : Le sol en béton lissé présente quelques dégradations dans plusieurs classes. La commune a sollicité une expertise dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage. Dans la mesure où les dommages ne rendent pas l'ouvrage impropre à sa destination, qu'ils ne compromettent pas sa solidité et qu'ils ne sont pas de nature décennale, la compagnie d'assurance ne donne pas suite au dossier.

Eglise : Une déclaration de sinistre a été transmise à l'assureur, suite à la dégradation de deux vitraux. L'entreprise Vitraux Lieby de Hagenbach procédera aux réparations pour un coût de 744 € TTC.

Cimetière : Suite au retour de concessions, il sera procédé à l'enlèvement de sept tombes en mauvais état, ce qui permettra de disposer de nouveaux emplacements. Le montant de l'opération s'élève à 5 211 € TTC.

Secours à personne : Un décret du 19 décembre 2018 impose la présence de défibrillateurs dans les établissements recevant du public (ERP). La commune a donc acquis un défibrillateur pour l'église ainsi qu'un autre pour le groupe scolaire. Montant de l'opération : 4 172 € TTC. La maintenance des quatre appareils présents dans la commune s'élève à 492 € TTC.

▪ **AFFAIRES RURALES ET CHASSE**

Location de terres communales : La commune a adressé à M. Gérald GUTHMANN une lettre l'invitant à remettre, au plus tard pour le 24 mai 2019, le certificat de conformité délivré par la DDT.

Permissionnaires de chasse - lot n°5 : M. François RINGLER, locataire du lot n°5, sollicite l'accord de la municipalité pour l'agrément de deux permissionnaires : Messieurs Didier OSWALD de Uffholtz et Jean-Paul FOIS de Wittelsheim. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

▪ **DIVERS**

Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » : La loi NOTRe du 07 août 2015 prévoit le transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Une nouvelle loi du 03 août 2018 prévoit la possibilité de repousser le transfert au 1^{er} janvier 2026, si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'intercommunalité, s'opposent au transfert. Ainsi, le conseil municipal s'oppose au transfert obligatoire de cette compétence à la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et demande le maintien de l'actuel syndicat des eaux jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Personnel :

- M. Kilian LITZLER a demandé la prolongation de son mi-temps thérapeutique jusqu'au 31 juillet 2019. La commune a saisi la commission administrative paritaire du centre de gestion du Haut-Rhin pour prolonger d'un an le statut de stagiaire de M. LITZLER.
- Mme Dominique JOUVENOT, qui a demandé sa mutation, quittera ses fonctions au sein du groupe scolaire à compter du 26 août 2019. Il sera procédé au recrutement d'un nouvel agent.

Antenne relais – Opérateur Free : Une déclaration préalable pour la construction d'une antenne Free sur l'antenne Orange est en cours d'instruction. L'opération est imminente.

Canal Vauban : Le niveau d'eau du canal est bas. Cela s'explique par la présence de nombreux détritiques qui empêchent la circulation de l'eau au niveau du pompage sur le secteur de Mulhouse.

AGENDA

02 juin	Marché au Puces
08 juin	Spectacle Dess Danse
16 juin	Fête du Rosaire
28 juin	Fête des écoles à 18h
29 juin	Spectacle Gym
30 juin	Marché « Kids Puces » (MAM)
09 juillet	Don du sang à Hettenschlag

ACTUALITES

Recrutement d'un(e) ATSEM pour le groupe scolaire



Le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), occupé par Mme Jouvenot, se libère à compter de la **rentrée prochaine**.

Missions et activités : Agent communal placé sous l'autorité pédagogique du Directeur d'école maternelle, l'ATSEM assiste le personnel enseignant dans l'accueil, l'animation et la préparation des activités. Il assure aussi la propreté des locaux, du mobilier et du matériel de la classe.

Poste à temps non-complet (entre 85 et 90%) et annualisé.
Rémunération statutaire.

Compétences requises : connaissance des règles d'hygiène et de sécurité ; qualités relationnelles ; dynamisme ; sens de l'écoute et du travail en équipe ; discrétion ; pédagogie.

Conditions à remplir : CAP Petite Enfance + inscription/admission au concours d'ATSEM

Candidature à déposer en mairie **avant le 15 juin 2019**.

Animations Seniors



La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach vous propose :

- ✓ Après-midi Théâtre : « **Bernadette et Jean-Claude animent leur retraite** », animé par Patricia Weller et Denis Germain de la troupe « Acte 5 »

La représentation aura lieu le **mardi 4 juin 2019 à 14h30** à la salle des Fêtes de Biesheim.

Entrée gratuite, inscription et renseignements au **03 89 20 79 43** (Association Atout Age Alsace).

- ✓ Sortie **carpes frites**, le **jeudi 4 juillet 2019**

Au programme : arrêt au magasin de chaussures « Best Of Confort » à Riespach (matinée), repas au restaurant « **Glockabrunna** » à Balschwiller, visite du couvent de l'Oelenberg (après-midi).

Tarifs : 55 € membres Apalib', 57 € non membres

Inscriptions au 03 89 72 02 33

Animation « L'Île aux Enfants »



La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, avec la collaboration de la ville de Breisach-am-Rhein, organise une nouvelle fois la manifestation « **L'Île aux enfants** » sur l'Île du Rhin à Vogelgrun les **29 et 30 juin 2019 de 14h à 18h**.

Au programme : ateliers de jeux, danse, musique, sport...

Le festival « **Circadanse** », alliant cirque et danse, clôturera en beauté la 1^{ère} journée d'animations, samedi 29 juin de **18h30 à 20h00**.

Animation gratuite
Petite restauration sur place
Parking à vélo surveillé

Retrouvez l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal ainsi que nos bulletins d'information sur www.dessenheim.fr